



## DÉCISION

N° : 2025- 205

Exécutoire le : 08 JUIL. 2025

Publiée / Notifiée le : 08 JUIL. 2025

Visée le : 07 JUIL. 2025

**COMMANDE PUBLIQUE**  
**Consultation n°csi-25-04**  
**Maitrise d'œuvre pour la rénovation de l'accueil de Grand Lac**  
**Attribution**

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,  
Considérant la nécessité d'être assisté dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'accueil de Grand Lac

### DÉCIDE :

#### ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

De signer le devis d'un montant forfaitaire de 28 378€ HT avec l'Entreprise SAS Duo réalisation, domiciliée 64 route de Paris, 73100 Brison Saint Innocent

#### ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise titulaire du marché : SAS Duo réalisation

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la  
commande publique

Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,  
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage  
le 04/07/2025 09:51:14



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Décision 2025-205 : Consultation n.csl-25-04 Maitrise d'oeuvre pour la rénovation de l'accueil de Grand Lac Attribution

---

**Date de transmission de l'acte :** 07/07/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 07/07/2025

---

**Numéro de l'acte :** Dec1064 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20250704-Dec1064-AR

---

**Date de décision :** 04/07/2025

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)



CONSTRUCTEURS DE PROJETS

DEVIS  
N°D-0244

DATE : 30-06-2025  
DURÉE DE VALIDITÉ : 60 JOURS

### GRAND LAC

1500, boulevard Lepic  
73100 AIX-LES-BAINS  
SIRET : N/C

SAS DUO REALISATIONS  
64 Route de Paris  
73100 BRISON SAINT INNOCENT

Contacts :  
Linda PROFIT  
06 08 89 21 26  
lindaprofit@duorealizations.fr

## Maitrise d'oeuvre pour le réaménagement de l'espace accueil Grand Lac

RÉF	DÉSIGNATION	QTÉ	PU HT	TVA	TOTAL HT
<b>Facturation</b> <a href="#">?Les prestations pourront être réglées par acompte.</a>					
<b>Missions de base selon CCTP</b>					
001	DIAG	1,00 forfait	1 450,00	20,00 %	1 450,00 €
001	AVP	1,00 forfait	2 500,00	20,00 %	2 500,00 €
003	PRO	1,00 forfait	2 000,00	20,00 %	2 000,00 €
003	ACT/DCE	1,00 forfait	1 300,00	20,00 %	1 300,00 €
004	OPC	1,00 forfait	1 250,00	20,00 %	1 250,00 €
004	VISA/EXE	1,00 forfait	750,00	20,00 %	750,00 €
004	DET	1,00 forfait	5 000,00	20,00 %	5 000,00 €
005	AOR	1,00	750,00	20,00 %	750,00 €
<b>Missions complémentaires</b>					
001	DIAG RESSOURCE	1,00 forfait	2 948,00	20,00 %	2 948,00 €
007	DP / PC + AT ERP	1,00 forfait	4 500,00	20,00 %	4 500,00 €
002	CSPS	1,00 forfait	1 930,00	20,00 %	1 930,00 €
	MISSION LE+LP+S+F+HAND+SEI	1,00	2 800,00	20,00 %	2 800,00 €
	ATT HAND	1,00	600,00	20,00 %	600,00 €
	VIEL	1,00	600,00	20,00 %	600,00 €
	BASE HT				
	TAUX				
	TVA				
	<b>TOTAL HT</b>				<b>28 378,00 €</b>

28 378,00 €      20,00 %      5 675,60 €

Total TVA	5 675,60 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>34 053,60 €</b>
<b>NET À PAYER</b>	<b>34 053,60 €</b>

Bon pour accord :  
Signature

Date

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,  
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage  
le 04/07/2025 09:51:11

**Taux de pénalité** : En cas de retard de paiement, application d'intérêts de 3 fois le taux légal selon la loi n°2008-776 du 4 août 2008.  
En cas de retard de paiement, application d'une pénalité supplémentaire pour frais de recouvrement de 40€ selon l'article D. 441-5 du code du commerce.



Commentaires :